

MAIRIE de La CELLETTE



**Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
qui s'est tenue le vendredi 26 février 2021 à 20 h 00
dans la salle des fêtes**

Convocation du 18 février 2021

Présents :

Cazeau Jean Claude, Pecyny Vincent, Chaffraix Elie, Boulard Jaki, Hoareau Fabienne, Nowak Patrick, Combemorel Sophie, Pithon Aurelien, Meunier Ophelie.

Absents :

Chaffraix Nathalie

Secrétaire :

Meunier Ophélie

Ordre du jour

Délibérations :

1/ Consultation coordonnée et mutualisée pour le rééquipement informatique 2021 des adhérents du service informatique du SMADC / définition des besoins

Solution de télétravail non retenue pour l'instant
Proposition de nouvel équipement

Matériel	Quantité	Coût estimatif TTC
Unité centrale + écran + prestations	1	1 750,00 €
Onduleur	1	100,00 €
Imprimante multifonction couleur A4	1	600,00 €
Matériel de visioconférence : webcam / micro	1	100,00 €
Combiné micro-casque	1	50,00 €
Tablette numérique (200 € l'unité)	2	400,00 €
Total estimatif		3 000,00 €

Délibération : Pour 9
Contre 0
Abstention 0

2/ Renouveau du bail à ferme avec la Société de Chasse « l'alouette de La Cellette » à compter du 1^{er} septembre 2020.

139 ha 79 a 59 ca de biens de section concernés

1 ha 90 a 84 ca de biens communaux concernés

Soit un total de 141 ha 70 a 43 ca proposé en location à la société de chasse « L'alouette de La Cellette » pour un nouveau bail à ferme à compter du 1^{er} septembre 2020.

Redevance annuelle : 0,50 € / ha soit 70,85 €

Délibération : Pour 9
Contre 0
Abstention 0

3/ Décisions suite à l'enquête publique relative aux projets de déclassement de terrains du domaine public communal au village des Grands Mas en vue de leur aliéation

Suite à l'enquête publique terminée ce lundi 22 Février, le commissaire a rendu un avis favorable au déclassement des deux terrains pour vente à Monsieur Daubannet et à Monsieur Lébaupin.

Le prix de vente est fixé à 2€ le m²

Délibération pour vente du terrain à Monsieur Daubannet : Pour 9
Contre 0
Abstention 0

Délibération pour vente du terrain à Monsieur Lébaupin : Pour 7
Contre 0
Abstention 2

4/ Désignation d'un nouveau délégué suppléant au SMAD des Combrailles suite au décès de Frédéric DARFEUILLE-ACCARD .

Aurélien Pithon est proposé pour remplacer Frédéric Darfeuille Accard en qualité de délégué suppléant au SMAD

Délibération : Pour 9
Contre 0
Abstention 0

5/ Désignation d'un nouveau référent pour la mise en place du règlement général sur la protection des données RGPD suite au décès de Frédéric DARFEUILLE-ACCARD.

Ophélie Meunier est proposé pour remplacer Frédéric Darfeuille Accard en qualité de référent RGPD

Délibération : Pour 9
Contre 0
Abstention 0

Questions diverses :

1/ Projet de sonorisation de la salle des fêtes

Suite à la possibilité pour la Commune de bénéficier de subvention à hauteur de 80% du montant de l'investissement HT, des devis de fourniture d'équipement de sonorisation ont été réalisés pour équiper la salle des fêtes.

Un premier devis d'un montant de 4 659 € HT nous est parvenu. Nous attendons le deuxième.

2/ Projet de four à pain

Il a été abordé la possibilité d'ajouter un four à pain/pizzas, à l'offre de location de la salle des fêtes.

Construction en dur et possibilité d'implanter deux fours. Il s'agirait d'un ou deux fours d'1 mètre sur 92 centimètres.

3/ Recensement des zones humides

Le SMAD des Combrailles souhaite poursuivre la démarche d'inventaire des zones humides sur les communes du bassin versant du Cher débuté en février 2020 qui concerne la commune de La Cellette.

Pour rappel l'objectif est de recenser de manière précise et fiable l'ensemble des zones humides présentes sur la commune. Le recensement, après un travail sur carte, se fait au travers d'un passage à pieds sur les parcelles afin d'analyser la végétation et les sols.

Cette opération est réalisée en concertation étroite avec le groupe de travail présidé par le Maire.

Suite à la séance de présentation de la démarche tenue le 7 février 2020 une nouvelle réunion animée par Madame Sixtine GRONNIER-FINK, la nouvelle animatrice des zones humides du SMAD des Combrailles se tiendra le jeudi 4 mars. Elle sera consacrée à la méthodologie de l'inventaire sur le terrain

4/ Retour sur le comptage des chauves-souris

Voici les résultats du comptage du tunnel de La Cellette, le 11 Février dernier transmis par « Chauve-souris auvergne » :

- Murin "à museau sombre" (regroupe trois espèces indissociables en hiver) : 1 ;
- Barbastelle d'Europe : 34 ;
- Grand Murin : 7 ;
- Grand Rhinolophe : 13 ;
- Oreillard sp. (regroupe deux espèces indissociables en hiver) : 2 ;
- Murin de Daubenton : 1 ;
- Petit Rhinolophe : 3 ;
- Murin à oreilles échancrées : 1 ;
- Sérotine commune : 1 ;
- Murin de Natterer : 2.

Ce qui nous fait un total de 10 espèces et 65 individus.

A LA CELLETTE, le 26 février 2021

Le Maire,